

## CONSEIL GENERAL

Type d'intervention

Postulat (art. 32 RCG)

1<sup>er</sup> signataire

Morisod Florent

*Signatures des cosignataires*

Cosignataires

Dépôt au nom d'un groupe

Les Verts / Cretton Nathalie

*Signature du Chef(fe) de groupe*

Dépôt au nom d'une commission

*Signature du Président*

### Titre

## Interdiction des pesticides

### Texte de l'intervention

Le thème de l'utilisation des pesticides a déjà été abordé durant la précédente législature et demeure, aux yeux des conseillers Verts, un sujet qu'il ne faut pas négliger.

Nous soutenons que l'utilisation de pesticides par notre commune devrait être totalement prohibée pour plusieurs raisons. Les herbicides représentent un danger tant pour l'environnement que pour la population. Différents rapports de l'OMS soulèvent les risques cancérigènes de certains produits. De son côté, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) souhaite diminuer de manière considérable l'utilisation des herbicides sur le sol helvétique. L'OFEV souligne également la problématique de l'absorption des pesticides. Aux abords des routes, il n'y a pas assez d'humus pour bien assimiler les produits, qui pénètrent directement dans les eaux usées, provoquant une pollution de l'eau non négligeable. Rappelons que l'utilisation généralisée de pesticides le long des routes et voies ferrées est interdite, tout comme l'utilisation de pesticides à titre privé.

Ainsi, le fait que le service de la voirie de notre commune cesse d'utiliser des pesticides relève non seulement d'une prise de conscience sur les plans de la santé et de l'environnement, mais également d'une logique vers laquelle tendent l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et celui de l'agriculture (OFAG). En Suisse, de nombreuses communes ont déjà arrêté d'utiliser des pesticides, dont plus de 50 sur les cantons de Vaud et Genève, s'inscrivant dans le mouvement « Ma commune zéro pesticide ». Ces exemples nous montrent que l'arrêt de l'utilisation de pesticides au niveau communal est une mesure tout à fait applicable. Certes, une telle mesure peut, dans un premier temps, avoir pour conséquences des coûts supplémentaires ou des abords de routes auxquels se mêlent quelques mauvaises herbes rebelles, mais cela s'inscrit dans une logique de protection de l'environnement et d'un retour à une certaine simplicité naturelle.

Nous tenons également à rappeler que l'OFEV a établi à l'intention des communes une liste d'alternatives à l'utilisation des pesticides.

## Conclusion

Par le biais de ce postulat, nous souhaitons demander au Conseil Municipal de réaliser une étude quant à l'arrêt total de l'utilisation des pesticides par le service de la voirie de Collombey-Muraz.

Comment notre commune compte-t-elle s'y prendre, comment peut-elle informer la population qu'il est interdit de répandre des pesticides à titre privé, quelles seront les alternatives qu'elle mettra en œuvre et quand les pesticides auront-ils définitivement disparu de Collombey-Muraz sont autant de questions auxquelles une telle étude pourrait répondre.

Nous estimons qu'il serait bénéfique, tant pour l'image de la commune, pour la santé de ses habitants et évidemment pour le respect de l'environnement, de cesser d'utiliser des techniques de désherbage nocives et dépassées.

Le groupe Les Verts vous invite donc, chères Conseillères, chers Conseillers, à accepter que ce postulat soit transmis au Conseil Municipal.

Collombey-Muraz, le 24 mars 2017

1<sup>er</sup> signataire :

